

Rapport d'activités 2018

Le mot de la Présidente

La défense des droits et intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique est au cœur de l'action menée par Pro Mente Sana. Elle se décline en activités et prestations centrées, notamment, sur l'information et la formation, la promotion des droits et la dénonciation des discriminations.

Au cours de l'année 2018, ces activités se sont poursuivies et développées. Le nombre des conseils juridiques et psychosociaux dispensés dans le cadre des permanences téléphoniques a continué la progression relevée au cours des années précédentes. Concrétisant la mission d'information et de sensibilisation de l'association, les publications et les interventions dans le cadre de cours et conférences ont également enregistré une augmentation qui témoigne à la fois des besoins des professionnels et de l'intérêt d'un public plus large.

Depuis plus de cinq ans, la formation des pairs praticiens en santé mentale occupe une place particulière dans les activités de Pro Mente Sana. Le bilan tiré des deux premiers cycles de formation a permis d'élaborer, avec nos partenaires, un programme étoffé portant désormais sur deux niveaux. Intitulé « Découvrir les chemins du rétablissement », le premier niveau s'adresse aux personnes qui, ayant souffert de problèmes psychiques, sont désireuses de progresser sur le chemin du rétablissement. La formation débutera dans la seconde moitié de 2019.

L'engagement de Pro Mente Sana dans la lutte contre les discriminations et les atteintes aux droits fondamentaux s'est notamment manifesté dans la dénonciation des abus en matière d'expertises et dans la revendication d'une surveillance effective des patients en psychiatrie qui soit conforme à la Convention des droits des personnes handicapées de l'ONU, ratifiée par la Suisse.

L'année écoulée a vu le développement d'un projet novateur et ambitieux : la mise sur pied d'un « Collège de rétablissement ». Déjà existant dans une trentaine de pays, ce collège a pour but de soutenir le bien-être et le rétablissement des personnes concernées au moyen de formations courtes répondant à leurs besoins et dispensées par des pairs praticiens et des professionnels agissant en étroite collaboration. Grâce au financement d'entités privées, Pro Mente Sana a été en mesure de développer un programme de cours qui débutera en 2019, à Genève dans un premier temps, puis dans d'autres endroits en Suisse romande.

En 2018, la Fondation Pro Mente Sana (Zurich) a fêté ses 40 ans. L'occasion de se pencher sur les activités déployées, en Suisse romande, entre 1982 et 2018. Une rétrospective riche en enseignements, mais aussi source d'interrogations en regard d'évolutions préoccupantes, comme le relève Jean-Dominique Michel, Secrétaire général et auteur du rapport. Des préoccupations qui sont autant de défis à relever et qui, dans l'histoire de Pro Mente Sana, n'ont jamais entamé sa détermination à poursuivre son engagement en partenariat avec les institutions, les groupes et les personnes qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale. La vigilance et la ténacité ont été et resteront au cœur de notre action.

Béatrice Despland

Rapport de performance de l'exercice 2018

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève.

Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale, décision du Conseiller d'Etat en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Décision prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- l'élection du/de la président/e de l'association ;
- la désignation des membres du comité ;
- la désignation de l'organe de contrôle ;
- la ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- l'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- la fixation de la cotisation annuelle ;
- la révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un/une président/e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans.

Les collaborateurs de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- l'élection du bureau du comité ;
- l'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- la constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- la recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2018 :

- Mme Valérie BOILLAT, secrétaire syndicale, Genève
- Me Nils DE DARDEL, avocat, Chêne-Bougeries

- Mme Béatrice DESPLAND, présidente, juriste, Chancy
- M. Rolf HIMMELBERGER, Genève
- Mme Yahann JAGGI, pair praticienne en santé mentale, Genève
- M. Robert JOOSTEN, Dr ès sciences, Lausanne
- Dr Yasser KHAZAAL, médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève
- Dr Georges KLEIN, médecin-psychiatre FMH, médecin-chef du service hospitalier de psychiatrie adulte, Hôpital de Malévoz, Monthey
- Dr Evelyne KOLATTE, médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance
- Mme Jacqueline LAVOYER-BÜNZLI, sociologue, responsable d'Info-Entraide Neuchâtel
- Mme Anne LEROY, membre du comité de l'association l'Îlot, Lausanne
- Mme Nathalie NARBEL, directrice de l'association Appartenances, Lausanne
- M. Bruno QUÉMENT, infirmier en psychiatrie, St-Gingolph
- Dr Philippe SCHALLER, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex
- M. Krzysztof SKUZA, sociologue, professeur HES-S2, HECVSanté, Lausanne
- Dr Olivier SPINLER, psychiatre, psychothérapeute, Lausanne

c) **Le bureau**

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- la supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- la représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- l'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la secrétaire générale ;
- la surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- l'engagement et la révocation du personnel ;
- l'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31 décembre 2018 :

- Mme Béatrice DESPLAND, présidente, juriste, Chancy
- Mme Yahann JAGGI, pair praticienne en santé mentale, Genève
- Dr Yasser KHAZAAL*, médecin-psychiatre, médecin adjoint HUG, privat-docent, président de la section romande de la Société suisse de psychiatrie sociale, Genève
- Dr Evelyne KOLATTE, médecin-psychiatre et psychothérapeute FMH, Hermance
- Dr Philippe SCHALLER*, trésorier, médecin spécialiste en médecine interne, Onex

d) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 5 postes de travail en 2018, occupés par :

- Janvier-décembre 2018 : M. Jean-Dominique MICHEL, M. Sc. socio-anthropologie, (secrétaire général) 60%
- Janvier-février 2018 : M. Julien DUBOUCHET CORTHAY *, Lic. iur et rer. pol. (secrétaire général) 70% - (absent pour cause de maladie)
- Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., tit. brev. av. (responsable des questions juridiques) 70%
- M^{me} Ariane ZINDER, psychologue OSP (responsable des questions psychosociales) 50%
- Mme Oriana BRUECKER, MAS, DES Philosophie (chargée de projet) 40%
- Janvier-septembre 2018, Mme Solange CUTTAZ (secrétaire comptable) à 40%
- Septembre-décembre 2018, Mme Isabelle RAHM (secrétaire comptable à 40%)

* Signature collective à deux

e) L'organe de révision

La fiduciaire TANNHAUSER S.A. à Genève vérifie depuis cette année que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales différentes, juridiquement séparées. Les relations entre elles font l'objet d'une convention signée entre les deux parties. Un sous-contrat de prestation, liée à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, est également signé entre la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente Sana.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur intégration sociale et professionnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- Conseils juridiques : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocats ou permanences juridiques. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. Elle répond à tout problème juridique en lien avec la maladie psychique.

- Conseils psychosociaux : réponses à des questions sur la santé mentale et l'intégration sociale, travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes handicapées psychiques. Information sur les maladies psychiques, renseignements sur l'offre psychosociale existant en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, offre de loisirs, groupes d'entraide, etc.), conseils sur les démarches à entreprendre selon les besoins de la personne ainsi qu'une orientation vers les ressources et structures adéquates.
- Information et sensibilisation : publication d'un bulletin d'information électronique (newsletter), d'une lettre trimestrielle d'information, de brochures thématiques, participation à diverses manifestations, cours et conférences.
- Défense d'intérêts dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou aux personnes atteintes de maladie psychique, lobbying.
- Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- Soutien aux groupes d'entraide : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patients ou de proches.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2017 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente.

Données chiffrées

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Conseils juridiques | 515 | 460 |
| Conseils psychosociaux | 373 | 384 |
| Cours et conférences PMS | 41 | 35 |
| Lettres trimestrielles | 7'993 | 7'374 |
| Brochures imprimées | 6'000 | 5'000 |
| Brochures diffusées | 4'158 | 8'245 |

N.B. Le nombre significativement inférieur de brochures distribuées en 2018 par rapport à l'année précédente s'explique par la publication en fin d'année seulement des deux nouvelles productions 2018. Le succès de brochures consacrées aux troubles bipolaires ainsi qu'aux médicaments psychotropes avaient par ailleurs doublé le nombre de commandes en 2017 (8'245) par rapport à 2016 (4'626).

Tableau de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations

| Prestation 1: Conseils juridiques | Valeurs cible | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|-------------|-------------|
| Nombre de conseils, dont : | 430 | 515 | 460 |
| - durée du conseil jusqu'à 20 min. | 220 | 258 | 199 |
| - durée du conseil de 21 à 60 min. | 200 | 239 | 246 |
| - durée du conseil plus de 60 min. | 10 | 18 | 15 |

| Prestation 2: Conseils psycho-sociaux | Valeurs cible | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|-------------|-------------|
| Nombre de conseils, dont : | 360 | 373 | 384 |
| - durée du conseil jusqu'à 20 min. | 190 | 218 | 229 |
| - durée du conseil de 21 à 60 min. | 150 | 136 | 140 |
| - durée du conseil plus de 60 min. | 20 | 19 | 15 |

Évolution des demandes - Conseils juridique et psychosocial 2008 - 2018

| Année | Juridiques | GE | VD | Autres | | Psycho- | | Autres | | <i>part VD</i> |
|-------|------------|-----|-----|---------|----------------|---------|-----|--------|---------|----------------|
| | | | | cantons | <i>part VD</i> | sociaux | GE | VD | cantons | |
| 2008 | 379 | 253 | 60 | 66 | 15,8% | 345 | 221 | 42 | 82 | 12,2% |
| 2009 | 431 | 270 | 78 | 83 | 18,1% | 278 | 169 | 48 | 61 | 17,3% |
| 2010 | 435 | 262 | 100 | 73 | 23% | 355 | 205 | 60 | 90 | 16,9% |
| 2011 | 480 | 261 | 120 | 99 | 25% | 384 | 212 | 71 | 101 | 18,1% |
| 2012 | 384 | 236 | 82 | 66 | 21,4% | 340 | 211 | 54 | 75 | 16% |
| 2013 | 444 | 210 | 132 | 102 | 29,7% | 335 | 195 | 70 | 70 | 20,9% |
| 2014 | 391 | 227 | 98 | 66 | 25,1% | 352 | 213 | 73 | 66 | 20,7% |
| 2015 | 429 | 219 | 123 | 87 | 28,7% | 368 | 201 | 88 | 79 | 23,9% |
| 2016 | 476 | 267 | 125 | 84 | 26,3% | 351 | 171 | 82 | 98 | 23,4% |
| 2017 | 460 | 230 | 119 | 111 | 25,9% | 384 | 209 | 80 | 95 | 20,8% |
| 2018 | 515 | 233 | 149 | 133 | 28,9% | 373 | 196 | 98 | 79 | 33% |

| Prestation 3: | Valeurs cible | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|-------------|-------------|
| Nombre de manifestations, cours et conférences | 30 | 41 | 35 |
| Nombre de publications publiées | 2 | 2 | 2 |
| Nombre de destinataires de la Lettre trimestrielle | 3'700 | 4'377 | 3'687 |

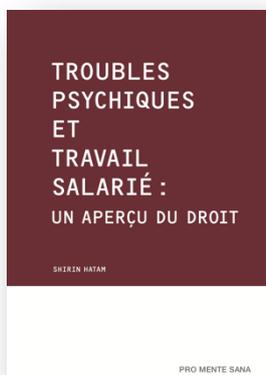
| Prestation 4: | Valeurs cible | 2018 | 2017 |
|---|----------------------|-------------|-------------|
| Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heure de participation à des séances de travail | 350 | 345 | 394 |

| Prestation 5: | Valeurs cible | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|-------------|-------------|
| Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide | 40 | 39 | 42 |

Publications

En 2018, Pro Mente Sana a publié deux nouvelles brochures :

« Les maladies psychiques et travail salarié : un aperçu du droit »



Collection juridique

Ré-édition avec mise à jour de la brochure publiée en 2009, rédigée par Mme Shirin Hatam avec une nouvelle préface de Mme Laurence Fehlmann Rielle, conseillère nationale. Cette publication a été conçue sur le mode d'un parcours dans le monde professionnel. Elle aborde différentes situations qui peuvent se présenter pour un salarié atteint dans sa santé psychique : présenter sa candidature à un poste, tomber malade en travaillant, donner son congé, par exemple. Les diverses prestations possibles des assurances sociales, assurance chômage et assurance invalidité sont également envisagées, de même que l'aide sociale, toujours du point de vue de la personne salariée ou de l'assuré. Ce guide, qui n'a pas pour ambition de donner un mode d'emploi exhaustif du droit des travailleurs, des chômeurs, des invalides ou des bénéficiaires de l'aide sociale, met l'accent sur les particularités du travail salarié qu'entrave une santé psychique chancelante et apporte quelques réponses concrètes à une problématique complexe.

« Collège de Rétablissement »



2018 a été marquée par l'aboutissement de la recherche de fonds que nous avons lancée auprès de donateurs privés pour permettre que se déroule d'abord à Genève (puis à Lausanne) un première expérience dans notre pays de Collège de Rétablissement.

Existant dans une trentaine de pays, ce modèle propose des formations courtes, conçues selon les demandes de publics spécifiques. Les cours sont alors co-construits avec différents partenaires puis animés en binôme par un(e) professionnel(le) et un(e) pair praticien(ne) en santé mentale. Le but primordial du Collège de rétablissement est de transmettre des compréhensions et des pouvoir d’agir pragmatiques et concrets, selon le concept d’*empowerment*.

Autres activités et prestations

Suite au bilan participatif de la seconde volée de formation des pairs praticiens en santé mentale, c’est la troisième édition qui a été mise en chantier en 2018. Au sein d’un partenariat désormais quadri-partite (EESP, Coraasp, Re-pairs et Pro Mente Sana) ont été esquissées les perspectives pour faire évoluer la formation. Celle-ci se déclinera désormais en deux niveaux : un niveau 1 dont le contenu traite du rétablissement personnel, élaboré en groupe à partir d’une pédagogie spécifique. Suivi d’un niveau 2 axé sur la transformation du savoir expérientiel en compétence aidante et sur la fonction professionnelle de pair praticien en santé mentale.

Nous avons eu au long de l’année de nombreux échanges avec l’association Re-pairs, dans le cadre d’une collaboration ayant pour but de faire mieux connaître et comprendre le rôle des pairs ainsi qu’encourager l’ouverture de places de travail dans les institutions et associations.

Dans le domaine politique et juridique, l’année a été riche, mouvementée et parfois attristante. Alors qu’émerge dans sa vastitude la réalité du non-recours d’ayant-droits à des prestations d’aide, c’est encore le thème des « fraudeurs » qui a retenu l’attention et vu l’adoption de normes de surveillance d’exception. Avec nos partenaires du domaine du handicap, nous avons participé aux différentes campagnes fédérales touchant à la situation des personnes concernées.

Dans le même temps, nous nous sommes activés pour dénoncer les abus et atteintes aux droits des personnes handicapées psychiques dans les domaines de l’expertise (que ce soit en lien avec le scandale Corella ou des licences prises par certains offices AI) ; pour questionner des pratiques médicales posant problème et favoriser celles orientées « rétablissement » ; et pour réclamer une surveillance effective des droits des patients en psychiatrie.

Ce dernier thème est d’autant plus important que la Convention des droits des personnes handicapées de l’ONU, ratifiée par la Suisse, prévoit la désignation d’instances tierces et indépendantes aux fins de cette surveillance. L’OMS en fait un point central de ses recommandations en santé mentale (dans le cadre du programme *Quality Rights*). Et PMS dispose, grâce à la loi socio-psychiatrique tessinoise, d’une expérience unique en la matière. Nous avons interpellé à cette fin (seuls ou avec des partenaires) les autorités des différents cantons romands - une réflexion approfondie a notamment été engagée avec le service du médecin-cantonal du canton de Vaud.

Nous avons continué de participer activement aux rencontres entre les associations et la direction du Département de la psychiatrie adulte des Hôpitaux universitaires genevois. A Genève encore, nous avons continué d'assurer le secrétariat de l'association PSYFOR, qui dispense des prestations de formation et de sensibilisation aux professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale.

Nous avons rencontré à deux reprises la direction médicale du Département de psychiatrie du CHUV et avons poursuivi nos échanges avec les dirigeants de l'Hôpital du Valais. Nous nous sommes activement impliqués dans le développement de l'entraide autogérée, dans l'enseignements aux professionnels (cours dans les HES) ainsi que dans les échanges avec nos principaux partenaires (GREPSY à Genève, GRAAP dans le canton de Vaud et la Corrasp avec ses associations-membres dans toute la Romandie).

De nombreuses interventions, cours et conférences, ont eu lieu comme chaque année auprès des universités, Hautes Écoles, hôpitaux, associations, sur des thèmes portant entre autres sur la politique sociale et la santé psychique, le droit des assurances, l'éthique en psychiatrie, le savoir par expérience des personnes concernées et le rétablissement.

Genève, le 29 avril 2019

Jean-Dominique Michel
Secrétaire général